

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 25
Nombre de votants..... 28

Délibération n° 2023-45

Nomenclature :
1.1 – Marchés publics

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 10 octobre 2023

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Corinne PIOMBINO, Catherine CAZIN, Nicole VERPEAUX, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sylvie BOUYSSOU, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Julie BARNET ;
- MM. Jacquy GOUBET, Emmanuel DUFOUR, Eric GUYARD, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Florent ROYER, Gérald BOUTET, Nicolas MELIN ;

Étaient absents et excusés :

- Mmes Maryse PATAILLE, Elsa GOUBALI, Sophie LAGNIER, Isabelle ALIBERT-COLLOTTE ;

Pouvoirs :

- Mme Isabelle ALIBERT-COLLOTTE à M. Nicolas MELIN,
- Mme Elsa GOUBALI à Mme Julie BARNET,
- Mme Sophie LAGNIER à M. Gérald BOUTET.

La séance ouverte, Mme Véronique LE GRAND et Mme Julie BARNET ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

EXTENSION ET REAMENAGEMENT DE L'ESPACE CULTUREL ET ARTISTIQUE LANGEVIN (ECAL) – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2421-2, L. 2421-3 et L. 2421-4 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2020-12 portant délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération n° 2023-32 portant délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Par délibération du 17 octobre 2022, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation de la promesse de vente avec la société GENEOM pour projet de la réhabilitation du bâtiment « ancienne école Langevin », situé impasse Felix Tisserand à Marsannay-la-Côte sur une partie de la parcelle cadastrée, section BA n° 693, en logements à loyer modéré à destination d'un public exclusivement sénior.

Actes de l'espion et préfecture
021-212103907-20231018-DELIB2023-45-DE
Date de télétransmission : 18/10/2023
Date de réception préfecture : 18/10/2023

Ce bâtiment est aujourd'hui occupé par des associations de la commune de Marsannay-la-Côte, à qui devront être proposés d'autres locaux pouvant être mis à disposition par la commune, afin de rendre les locaux actuels du bâtiment « ancienne école Langevin » libres et disponibles pour le projet de résidence senior.

Dans ce contexte, la municipalité prévoit notamment des travaux de réaménagement et d'extension de l'Espace Culturel et Artistique Langevin (ECAL). Les travaux consistent notamment en :

- La création d'une chaufferie avec circuit d'alimentation dans l'ECAL ;
- La création des réseaux directs d'alimentation (électricité, gaz, téléphone, fibre) ;
- Le raccordement aux réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées ;
- L'extension cohérente de l'ECAL par un bâtiment de 170 m² maximum adjacent au bâtiment actuel pour créer 8 salles d'activités dont une salle spécifique avec isolation acoustique d'au moins 12 m² pour l'accueil d'activités musicales, deux salles de 10 m² et au moins cinq salles de 12 m² chacune ;
- La réhabilitation du bâtiment dont le hall d'entrée de l'ECAL (d'une surface d'environ 200 m²) pour la création d'au moins trois salles d'activités dont une de 40 m² modulable ;
- L'accès aux personnes à mobilité réduite ;
- Le respect des normes de sécurité ;
- Le respect des normes environnementales (économie d'énergie, choix des matériaux, entretien...) ;
- Le respect des normes sanitaires ;
- Etc...

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à ce stade du projet à 700 000 € HT, soit 840 000 € TTC et se compose comme suit :

- Maitrise d'œuvre : 90 000€ HT soit 108 000€ TTC ;
- Travaux : 610 000€ HT soit 732 000€ TTC.

Considérant la consultation lancée pour désigner un maitre d'œuvre ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres présents à la commission « Finances » réunie le 9 octobre 2023, un membre s'étant abstenu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, 4 membres s'étant abstenus :

- **d'approuver le programme de l'opération de réaménagement et l'extension de l'Espace Culturel et Artistique Langevin (ECAL) ;**
- **de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 700 000 € HT, soit 840 000 € TTC ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document utile à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 17 octobre 2023

Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20231018-DELIB2023-45-DE
Date de télétransmission : 18/10/2023
Date de réception préfecture : 18/10/2023